

Systeme de suivi des surfaces en temps réel (3STR)

Le système de suivi des surfaces en temps réel a pour objectif d'assurer à partir de 2023 un suivi continu des couverts sur les parcelles déclarées à la PAC, sur la base d'images satellites. Ce dispositif introduit la possibilité pour les exploitants d'effectuer des corrections de leur télédéclaration (principalement des modifications de couverts), sans pénalités financières. Ce nouvel outil peut être testé dès cet été par les exploitants du département, notamment l'application sur smartphone de prise de photos géolocalisées.

La nouvelle PAC (2023 – 2027) continue à reposer sur une télédéclaration basée sur un registre parcellaire graphique (RPG) composé d'îlots, de parcelles, de surfaces non agricoles (SNA) et de zones de densité homogène (ZDH).

La nouvelle programmation introduit un système de suivi des surfaces en temps réel, basé sur des images satellites prises toutes les semaines, mais avec une résolution relativement faible (10 mètres). Ce nouvel outil, prévu par le cadre réglementaire européen et déjà en application dans plusieurs États membres, permet une adaptation de la déclaration des parcelles et des cultures tout au long de la période d'instruction, en introduisant un droit à l'erreur pour les agriculteurs. En effet, chaque exploitant a la possibilité de corriger sa télédéclaration de sa propre initiative ou à la suite de la détection d'une erreur par l'administration, sans pénalités financières.

Le système de suivi des surfaces en temps réel repose sur le déploiement d'une intelligence artificielle analysant les images satellites, complétée si besoin par une expertise humaine. L'objectif est de vérifier l'adéquation du couvert déclaré sur une parcelle avec la réalité du terrain et d'identifier une activité agricole effective sur chaque surface télédéclarée (labour, fauche, pâturage, absence d'enfrichement, etc.). En cas d'incapacité à conclure de manière fiable sur la base des images satellites, des photos géolocalisées peuvent être demandées aux exploitants via une application sur smartphone. En cas de difficultés, l'administration peut aussi effectuer une visite sur le terrain. Ce nouveau dispositif implique une diminution des contrôles sur place, qui seront limités aux éléments nécessitant un déplacement sur le terrain (comme certaines BCAA).

Début 2022, 4 exploitants haut-rhinois volontaires ont testé l'application sur smartphone de prise de photos géolocalisées, en associant des conseillers de la FDSEA et de la Chambre d'agriculture.

Cet été, le système de suivi des surfaces en temps réel est testé « à blanc » de manière beaucoup plus globale, uniquement sur le paiement de base, avant son déploiement effectif en 2023. Certains exploitants du département peuvent ainsi être amenés à essayer l'application sur smartphone de prise de photos géolocalisées, sur la base du volontariat. Le but de ces tests est avant tout de permettre d'améliorer l'outil avant sa mise en service officiel en 2023 et ainsi d'éviter les difficultés de mise en œuvre de la PAC rencontrées en 2015 et 2016. La coordination de l'ensemble des tests durant tout l'été est assurée par la DDT, en lien direct avec les agriculteurs concernés (prise de contact, explication de la démarche, etc.). La DDT vous invite à donner une suite favorable à ces demandes de photos géolocalisées, pour vous permettre également une découverte de ce nouvel outil et une prise en main de l'application.

Une étanchéité totale est assurée en 2022 entre l'instruction PAC classique et le test du système de suivi des surfaces en temps réel : aucune pénalité financière n'est appliquée et aucune modification réelle du dossier PAC n'est effectuée dans le cadre de ce dispositif. Des contrôles sur place habituels seront réalisés de manière totalement indépendante du système de suivi des surfaces en temps réel.

Le premier test estival de l'application sur smartphone de prise de photos géolocalisées s'est déroulé à la fin du mois de juin sur une exploitation de la Hardt et a permis de constater une amélioration de l'outil par rapport aux tests réalisés cet hiver. La DDT assure une assistance dans l'utilisation de cette application et dans la réalisation des photos géolocalisées. Les tests débutent à la mi-juillet, pour les dossiers sur lesquels l'expertise basée sur des données satellites s'avère insuffisante pour conclure de manière fiable. Il est également possible pour les exploitants

volontaires en possession d'un smartphone de contacter la DDT dès maintenant pour tester l'application : ddt-aides-pac@haut-rhin.gouv.fr / 03 89 24 86 36.

Vous trouverez plus d'informations sur le système de suivi des surfaces en temps réel sur le site de la préfecture du Haut-Rhin : <https://www.haut-rhin.gouv.fr/Politiques-publiques/Agriculture-foret-et-developpement-rural/Aides-PAC-1er-pilier-et-MAET/Systeme-de-suivi-des-surfaces-en-temps-reel>